

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 AVRIL 2010 EN SALLE DU CONSEIL A 17h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date de la convocation : Le 23 avril 2010

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

#### **POUVOIRS :**

Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée* à Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint.*

#### **ABSENTS NON EXCUSES :**

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux.*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	22 + 1 P

*Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5ème Adjointe,* est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

*Monsieur le MAIRE* annonce le remplacement de Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillère Municipale,*

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum, **MONSIEUR LE MAIRE,** déclare la séance ouverte :

## ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

Le PROCES VERBAL est déclaré ADOPTE :

**VOTES :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

## MODIFICATION DE LA QUESTION N° 10

Dans la question n° 10 relative à la tarification de diverses manifestations nautiques il est rajouté qu'une course d'aviron « la Croisières îles d'or » le 15 mai, est mise en place par le service des sports, il est demandé l'amarrage gratuit des cinq bateaux de sécurité pour les 14 et 15 mai 2010.

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Communale de délibérer en outre sur deux questions diverses supplémentaires :

- 1 - La demande d'adhésion de la commune de FAYENCE au SIVAAD.
- 2 - Projet d'investissement 2010 du service municipal « jeunesse » - demandes de subventions au Conseil Régional et à la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

**VOTES :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

## ADMINISTRATION GENERALE

### OBJET : INFORMATION SUR LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET DE SON REMPLACEMENT.

Par courrier du 26 mars 2010, Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillère Municipale a présenté sa démission du Conseil Municipal de la Londe Les Maures.

Il convient par conséquent de compléter le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Électoral qui précise que le candidat de la liste suivant le dernier élu vient remplacer le Conseiller Municipal élu de cette liste, dans l'hypothèse ou son poste devient vacant.

**Monsieur Henri CLERC**, membre de la liste « Ensemble pour la Londe » occupe cette position. Dans un courrier du 06 avril 2010, il a informé Monsieur le Maire qu'il acceptait de devenir membre du Conseil Municipal.

Dans ces conditions, **Monsieur Henri CLERC** a été convoqué à la présente séance et l'assemblée communale doit prendre acte de cette installation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la démission de Mademoiselle Karen SIMPOIS de ses fonctions de Conseillère Municipale,

**PREND ACTE** de l'installation de **Monsieur Henri CLERC**, en qualité de Conseiller Municipal.

**OBJET : SYNDICAT MIXTE/SCOT PROVENCE MEDITERRANEE : INTEGRATION ET ADHESION DE LA COMMUNE DE CUERS.**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 27 janvier 2010, le Conseil Municipal de la Commune de CUERS a décidé de solliciter son intégration dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée, et par voie de conséquence d'adhérer au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée.

Par délibération du 26 mars 2010, le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée s'est prononcé à son tour favorablement, pour l'intégration de la Commune de CUERS au périmètre du SCOT. Il convient désormais que la Commune de La Londe se prononce sur cette adhésion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de CUERS en date du 27 janvier 2010 sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée,

**VU** la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée du 26 mars 2010,

**APPROUVE** l'intégration de la Commune de CUERS au périmètre SCOT Provence Méditerranée et son adhésion au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée.

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

**Déclaration de Monsieur Le Maire :**

En marge de cette question je vous informe que par arrêté en date du 26 avril 2010, Monsieur le Préfet du Var a arrêté le périmètre de la Communauté de Communes constituée entre les communes de Bormes, Pierrefeu, Cuers et La Londe.

Dans les 3 mois qui viennent notre assemblée devra par conséquent délibérer sur les projets de statuts, les compétences dévolues à la nouvelle collectivité et désigner son comptable assignataire.

Je pense que nous pouvons nous féliciter de l'aboutissement de ce projet en seulement deux ans de mandat.

Le regroupement de nos 4 communes au sein d'une entité à taille humaine va permettre la mise en commun de moyens pour développer des actions portant sur le développement économique, l'aménagement du territoire, le logement et le traitement des déchets ménagers. D'autres actions spécifiques comme par exemple la création d'un EPIC Intercommunal chargé de la promotion et du développement touristique sont également très prometteuses.

Malgré les critiques entendues ça et là, sachez que cette intercommunalité ne sera pas une intercommunalité de circonstance, mais qu'elle exercera de réelles actions au bénéfice des populations de CUERS, PIERREFEU, BORMES et la LONDE.

Sa gestion sera aussi rigoureuse que celle de notre commune et n'aura pas pour conséquence de nouvelles charges sur les contribuables.

Dans ces conditions, on ne peut que regretter que le groupe d'opposition municipale ait voté contre ce projet, contrairement à ce qui s'est passé à Bormes et à Pierrefeu.

Cette opposition systématique est incompréhensible, alors même que le législateur a rendu obligatoire le regroupement intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2014 – mais ce refus d'envisager l'intercommunalité est également un non sens si l'on considère qu'avec une dotation globale de fonctionnement bonifiée évaluée à un million d'euros par an, l'intercommunalité sera l'opportunité de faire aboutir nombre de projets avec des financements de l'État.

On ne peut d'ailleurs que regretter l'incapacité de la précédente municipalité à faire aboutir ce projet.

**OBJET : PARCOURS CYCLABLE DE LA LONDE LES MAURES :  
CHANGEMENT DE STATUT.**

**Mademoiselle Cécile AUGÉ**, 5<sup>e</sup> Adjointe, **expose** que la piste cyclable qui traverse la Commune de La Londe Les Maures est très fréquentée par les cycliste, piétons, rollers et personnes à mobilité réduite (P.M.R).

Sur cette section du parcours cyclable du Littoral, l'absence de trottoirs oblige les piétons à marcher sur la chaussée.

Dans ce cas de figure pour éviter les conflits entre tous les usagers de la piste, le Conseil Général préconise de transformer la piste cyclable en voie verte, c'est à dire en voie exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons ou assimilés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que ce statut soit attribué sur la Commune à l'ensemble de la section du parcours cyclable du littoral.

*Entendu l'exposé de Mademoiselle Cécile AUGÉ,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES**  
**APRES AVOIR DELIBERE**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6<sup>o</sup> Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8<sup>o</sup> Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

- **VU** le décret du 16/04/2004 et les articles R 100-2, R 412-7 et R 417-10 du Code de la Route,
- **EMET** un avis favorable à l'attribution du statut de **voie verte** à l'ensemble de la section du parcours cyclable du littoral en site propre sur la commune de La Londe Les Maures,
- **PREND** acte du fait qu'un **nouvel arrêté de circulation** conjoint (Commune en agglomération

et Conseil Général hors agglomération) sera pris pour régler cette section et que les panneaux « Voie Verte » (C 115) seront mis en place par le Conseil Général,

- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## OBJET : DENOMINATION DE VOIES

Sur proposition de **Monsieur Noël BOURNIER**, Conseiller Municipal Délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de procéder à la dénomination des voies suivantes :

- **Route de Valcros** (voie comprise entre le rond point de Valcros et le croisement avec la route de la Jouasse).
- **Avenue de la vallée Heureuse** (voie comprise entre le rond point de Valcros et l'entrée du Golf).
- **Impasse de la Forge** (voie privée cadastre 71 BT 33 et 71 BT 366 ayant pour origine la rue Joseph Laure, voie s'ouvrant sur la droite et finissant en impasse en desservant les parcelles 71 BT 37, 71 BT 40, 71 BT 364, 71 BT 365).

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

## OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DU SENTIER SOUS MARIN.

**Madame Joan BOUWYN**, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle tout l'intérêt que représente le sentier sous marin. Cette activité aquatique organisée ayant pour objectif de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins de mettre l'accent sur la fragilité des écosystèmes et d'accompagner les changements de comportement.

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de la charte des sentiers sous marin, document dont les principaux signataires fondateurs sont :

- l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- le Conseil Régional PACA et la Direction régionale de l'environnement PACA.

Entendu l'exposé de **Madame Joan BOUWYN**,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES**  
**APRES AVOIR DELIBERE**

**VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND -**

**Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

– **APPROUVE** la charte des sentiers sous marin, annexée à la présente, et **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer ce document.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE.**

**Monsieur Salah BRAHIM BOUNAB expose,**

Le service informatique a accueilli depuis le 18 janvier 2010, pour une durée de 2 mois et demi (31 mars 2010) un stagiaire. Dans le cadre de son stage cette personne a, très fortement et très efficacement, participé à la migration IP du réseau faisant économiser à la ville près de 10 000 euros de prestation.

Il rappelle que le principe de libre administration des collectivités territoriales permet à leurs assemblées délibérantes de prévoir les conditions dans lesquelles leurs stagiaires pourraient bénéficier d'une gratification lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service.

Il propose, qu'en conséquence, une gratification soit octroyée à ce stagiaire.

Entendu l'exposé de Monsieur Salah BRAHIM BOUNAB,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES AVOIR DELIBERE**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

**DECIDE**, d'attribuer au stagiaire dont il s'agit, une gratification financière d'un montant de **200,00 euros (deux cents euros).**

**AUTORISE**, Monsieur le MAIRE à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Monsieur le Maire** en profite pour remercier le service informatique pour son très bon travail en général et en particulier pour l'excellence des prestations d'un stagiaire en début d'année.

**OBJET : DOSSIER CONTENTIEUX (AFFAIRE MIRAILLES) :  
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DE TOULON (Dossier n° 1000949-1).**

Sur proposition de **Monsieur Le MAIRE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre la Commune dans l'instance

introduite par **Madame Vivéca MIRAILLES** (dossier Tribunal Administratif n° 1000949-1) suite à un refus de permis de construire pour la construction d'un club hippique (**PC 83 071 09 00043**).

- **DIT** que la Commune de La Londe confie son assistance et sa représentation en justice à **Maître Michel GRAVE - Cabinet VATIER & ASSOCIES - Avocat à la cour - 12 rue d'Astorg - 75008 PARIS** - dans le cadre de l'action susvisée.

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

**OBJET : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS RECUES AU TITRE DE L'ARTICLE  
L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire :

*Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.*

## **FINANCES - BUDGETS**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Sur proposition de **Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**

**VU** la délibération de l'assemblée communale n°07/2010 en date du 29 janvier 2010 relative à la passation d'une convention avec les associations « Les Pitchouns » et « L'Espace Musical Londais » et au versement d'acomptes sur subvention 2010,

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt communal des associations figurant dans l'annexe ci-jointe est avéré et que dès lors, une aide financière de la ville peut leur être accordée,

**CONSIDÉRANT**, en application des dispositions de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, qu'il convient de conclure avec les associations « l'E.S.C.A.L » et le « SOL Football » une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention signée avec l'« L'Espace Musical Londais ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard**

MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

**DÉTERMINE** le montant des subventions 2010 attribuées aux associations, selon le détail figurant dans le document ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations bénéficiant de subventions dont le montant est supérieur à 23 000.00 €, ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention conclue avec l'« l'Espace Musical Londaïs ».

**PRÉCISE** que les crédits correspondants seront imputés sur le budget de l'exercice 2010, aux articles D.6574 et D.6748.

*En raison de l'absence de l'opposition à cette séance, Monsieur le Maire s'interroge sur le fait qu'elle ne s'intéresse pas aux subventions allouées associations Londaïses.*

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : PORT COMMUNAL :</b> <b>CONDITIONS DE TARIFICATION DE SERVICES PORTUAIRES A LA SUITE DE</b> <b>L'INSTALLATION DES NOUVELLES BORNES.</b></p>
--

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, Adjoint chargé du Port, expose :

De nouvelles bornes sont installées sur le port et mises en service depuis le 15 avril 2010.

**Il est proposé au conseil municipal** le mode de tarification suivant :

Les bornes ne sont utilisables que par les détenteurs d'un badge en cours de validité.

L'obtention des unités ne peut se faire qu'après règlement de ces dernières ou dans le cas d'unités comprises dans le contrat qu'après règlement du contrat.

L'usage de l'électricité ne donnera pas lieu à prélèvement d'unité sur le badge et donnera 24 H d'électricité sur le port et 12 H sur l'aire de carénage.

L'usage de l'eau entraînera à la présentation du badge au prélèvement d'une unité donnera 10 mn d'eau sur le port. Sur l'aire de carénage l'usage de l'eau n'entraînera pas de prélèvement d'unité avec une distribution de 20 mn.

Pour les professionnels, il est proposé pour l'année 2010 et sur **une seule clef** acquise en capitainerie, la fourniture de 60 unités gratuites renouvelable sur demande du professionnel.

Le professionnel devra solliciter cette clef par courrier avec production des documents précisant l'activité en relation avec le nautisme notamment :

l'Inscription au registre du commerce, et le K-bis.

A la fin de la saison, un état des unités gratuites sera dressé pour chaque professionnel.

L'ensemble de ces dispositions seront valable cette année, un bilan en fin de saison sera dressé et nous évalueront la situation pour une reconduction du dispositif après validation du conseil portuaire de fin d'année 2010.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, rapporteur de la question et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET

- Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

- VU l'avis du Conseil Portuaire en date du 28 avril 2010.
- **DECIDE** de transformer cet exposé en délibération.

**OBJET : CONDITIONS DE TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DES EMBARCATIONS PARTICIPANT A LA MANIFESTATION « GRANDE CHASSE AU TRESOR EN SEMI RIGIDE LES 14 ET 15 MAI 2010 AUTOUR DES ILES D'HYERES » ET GRATUITE DES DROITS DE PORT AUX PARTICIPANTS A LA FETE DE LA MER (18 ANNEAUX) – CROISIERES ILES D'OR, GRATUITE BATEAUX SECURITE.**

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, Adjoint chargé du Port, expose que les 14 et 15 mai 2010 l'association Pneu Passion Méditerranée, enregistrée au Journal Officiel des Associations n° 0041 du 10/10/2009 sous le numéro d'annonce 1753 (préfecture du Var) et dont le siège est à la Londe, organise une grande chasse au trésor en semi-rigide autour des Iles d'Hyères.

Il s'agit d'un rassemblement uniquement ouvert aux bateaux semi-rigides (environ 30 bateaux pour une centaine de personnes en 2009).

Outre les retombés médiatiques et commerciales de l'évènement, il convient de rappeler que cette association est également partie prenante pour toutes actions concernant la prévention et la protection de l'environnement lié au milieu marin, organisées par la Commune de la Londe les Maures.

**Le rapporteur propose au Conseil Municipal** une réduction des droits de port de 25% et la gratuité de la mise à l'eau pour les participants à cette manifestation (une trentaine de personnes). Toutes les autres prestations seront tarifées normalement.

Par ailleurs compte tenu de l'objectif d'intérêt public de cette manifestation et de la participation sans rémunération des exposants à la « Fête de la Mer », il est proposé la **gratuité** des droits de ports aux participants (18 anneaux).

Enfin, une course d'aviron « **la Croisières Iles d'Or** » le 15 mai est mise en place par le service des sports, il est demandé l'amarrage gratuit des cinq bateaux de sécurité pour les 14 et 15 mai 2010.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur et après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de transformer cet exposé en délibération.

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint (+ 1P)* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

**OBJET : INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – AVIS  
SUR LA FIXATION DU MONTANT AU TITRE DE L'ANNÉE 2009.**

**Sur présentation de Madame Nicole SCHATZKINE,**

Conformément aux dispositions en vigueur, l'avis de chaque conseil municipal doit être recueilli avant que le montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs ne soit fixé par Monsieur le Préfet du Var, après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Selon les termes d'une réunion tenue le 24 mars dernier en Préfecture du Var, le montant 2009 de l'indemnité représentative de logement pourrait être fixé à la somme de **3 229,59 euros**, soit une augmentation de 2% par rapport à l'IRL 2008.

Il convient de préciser que le différentiel entre ce montant et la dotation de **2 779,00 euros** versée par l'État aux communes pour les instituteurs logés, ressort d'un financement à la charge de la collectivité.

Les communes concernées devront donc verser à chaque instituteur non logé, et qui n'est pas encore intégré dans le corps des professeurs d'école, une somme de **450,59 euros** au titre de l'exercice 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES AVOIR DELIBERE**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet du Var de fixer le montant annuel 2009 de l'indemnité de logement des instituteurs à la somme de **3 229,59 euros**,

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES BORMETTES -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR AU TITRE DE  
LA PROGRAMMATION 2010**

La Ville dispose dans le quartier des Bormettes, d'un groupe scolaire de type « préfabriqué » relativement ancien et aujourd'hui peu fonctionnel, dont l'état actuel est tel que les ouvrages ne peuvent être réhabilités.

Face à ce constat, et considérant la possibilité de réaliser un groupe scolaire entièrement neuf à proximité immédiate de celui existant, la Commune a engagé en fin d'année 2008, une consultation sous la forme d'un concours de maîtrise d'œuvre pour cet équipement.

Le groupement de concepteurs retenu à l'issue de cette procédure a ainsi établi un avant-projet sommaire conforme au programme préalablement défini par la Ville, qui comprenait :

- une tranche ferme composée d'un groupe scolaire de dix classes, de locaux pour l'accueil de loisirs, d'un restaurant scolaire, d'un gymnase et d'une aire de jeux extérieure
- une tranche conditionnelle, constituée d'une cuisine centrale susceptible de fabriquer l'ensemble des repas des différents groupes scolaires de la Ville

Le coût estimatif dressé par le maître d'œuvre pour la première tranche des travaux, s'élève à la somme de 4 520 164,00 € H.T.

Eu égard à l'importance de cet investissement pour les finances communales, et considérant que ce projet figure dans les opérations retenues par le Département dans le cadre du contrat de territoire 2009-2011, il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Var, sous la forme d'une subvention en capital de 595 000,00 €; par ailleurs, un montant identique pourrait être demandé en 2011, au Département.

Le plan de financement prévisionnel de cette première phase pourrait s'établir comme suit :

■ Montant de la dépense éligible H.T	:	4 520 164,00 €
■ Ressources	:	4 520 164,00 €
- Etat (D.G.E) : (20 % x 865 142,00 €) :	173 028,00 €	
- Conseil Général du Var :	595 000,00 €	
- Autofinancement communal :	3 752 136,00 €	

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

**ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel, selon le détail indiqué ci-dessus, qui se rapporte à la réalisation d'un nouveau groupe scolaire aux Bormettes.

**SOLLICITE** en conséquence, auprès du Conseil Général du Var, au titre de la programmation des équipements 2010, l'attribution d'une aide financière sous la forme d'une subvention en capital de **595 000,00 €**.

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES BORMETTES -  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010.**

La Ville de La Londe les Maures dispose dans le quartier des Bormettes, d'un groupe scolaire de type « préfabriqué » relativement ancien et aujourd'hui peu fonctionnel, dont l'état actuel est tel que les ouvrages ne peuvent être réhabilités.

Face à ce constat, et considérant la possibilité de réaliser un groupe scolaire entièrement neuf à proximité immédiate de celui existant, la Commune a engagé en fin d'année 2008, une consultation sous la forme d'un concours de maîtrise d'œuvre pour cet équipement.

Le groupement de concepteurs retenu à l'issue de cette procédure a ainsi établi un avant-projet sommaire conforme au programme préalablement défini par la Ville, qui comprenait :

- une tranche ferme composée d'un groupe scolaire de dix classes, de locaux pour l'accueil de loisirs, d'un restaurant scolaire, d'un gymnase et d'une aire de jeux extérieure.
- une tranche conditionnelle, constituée d'une cuisine centrale susceptible de fabriquer l'ensemble des repas des différents groupes scolaires de la Ville.

Le coût estimatif dressé par le maître d'œuvre pour la première tranche des travaux, s'élève à la somme de **4 520 164,00 € H.T.**

Eu égard à l'importance de cet investissement pour les finances communales, et considérant que ce type de réalisation figure dans les catégories d'opérations prioritaires définies au titre de la Dotation

Globale d'Equipement 2010, il est proposé de solliciter l'aide financière de l'État sous la forme d'une subvention en capital qui ne porterait toutefois que sur l'élément fonctionnel suivant :

- la construction du gymnase prévu dans l'enceinte du groupe scolaire, dont le montant s'élève à **865 142,00 €**.

Le plan de financement prévisionnel de la totalité de la première tranche pourrait s'établir comme suit :

■ Montant de la dépense éligible H.T	:	4 520 164,00 €
dont Gymnase :	865 142,00 €	
■ Ressources	:	4 520 164,00 €
- Etat - D.G.E : (20 %x 865 142,00 €) :	173 028,00 €	
- Conseil Général du Var :	595 000,00 €	
- Autofinancement communal :	3 752 136,00 €	

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel, selon le détail indiqué ci-dessus, qui se rapporte à la réalisation d'un nouveau groupe scolaire aux Bormettes.

**SOLLICITE** en conséquence auprès de l'État, pour le gymnase de ce groupe scolaire, l'attribution de la subvention correspondant à la Dotation Globale d'Equipement 2010, au taux le plus élevé possible.

<p align="center"><b>REVERSEMENT A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENCAISSES LORS DE LA FÊTE DES VINS ET PRODUITS GOURMANDS 2010.</b></p>
--

Sur proposition de **Madame Laurence MORGUE**, 3° Adjointe,  
Considérant que l'Office Municipal de Tourisme, qui s'est chargé de l'organisation matérielle de la fête des vins et produits gourmands qui s'est déroulée le dimanche 18 avril dernier (définition du calendrier, contact avec les exposants, publicité, mise en place des stands), pourrait bénéficier du reversement des sommes perçues à ce titre par la Commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET

- Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*  
Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

- **APPROUVE** le reversement à l'Office Municipal du Tourisme du montant correspondant aux droits d'occupation du domaine public communal encaissés lors de la Fête des Vins et Produits Gourmands; ce produit s'élève ainsi à la somme de **424,30 € (quatre cent vingt quatre euros et trente centimes).**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## URBANISME

**OBJET : BAIL EMPHYTHEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LA CREATION DE TOITURES EN PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DE L'EMPHYTEOTE – AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL A INTERVENIR.**

### *Il est proposé le rapport suivant :*

La Ville a engagé en février dernier une consultation auprès d'entreprises spécialisées, afin de retenir un partenaire chargé d'installer sur les toitures de bâtiments communaux mises à dispositions, des panneaux photovoltaïques, et de les exploiter tout au long de la durée convenue.

Le projet en cours porte sur les installations du Centre technique Municipal à la Pabourette et la Salle des Fêtes Yann PIAT, soit une superficie de toiture d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

Au terme de cette procédure, et après analyse détaillée des quatre propositions reçues, il conviendrait de retenir l'offre établie par la société **FONROCHE Investissements** – ZAC des Champs de Lescaze – 47 310 ROQUEFORT.

Le bail emphytéotique administratif proposé par la Ville serait de vingt ans prenant effet à compter de la mise en service des installations photovoltaïques ; cette durée devant permettre à l'exploitant d'amortir le coût de son investissement, estimé à environ 1 250 000.00 € HT et de verser à la Ville, un loyer indexé fixé pour la première année à 4,63 € H.T le m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

### **VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.***

**Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.***

**DECIDE** de retenir la société **FONROCHE Investissements**, dans le cadre du projet décrit ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de cette société, un bail emphytéotique administratif d'une durée de vingt ans, en vertu duquel la Commune met à la disposition du preneur les toitures du Centre Technique Municipal et de la salle Yann PIAT, à charge pour l'emphytéote d'y installer des panneaux photovoltaïques et de les exploiter au cours de cette même durée.

**Monsieur le Maire :**

*Cette opération est très intéressante, puisque remise à neuf en totalité (toiture, désamiantage, électricité), et en plus ils s'acquitteront d'un loyer de 9 000 euros par an.*

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES  
OUVRAGES ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DES POILUS**

La Commune a confié au SYMIELECVAR l'étude du projet d'effacement des lignes électriques, éclairage public et téléphoniques de la rue des Poilus, dont la maîtrise d'ouvrage pourrait être confiée au Syndicat.

Le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il résulte de l'étude ainsi réalisée, se décompose comme suit :

**1°/ A1 : Programme d'effacement des réseaux (RDP) :**

- Estimation H.T de la dépense : 8 240,00 €

**2°/ A2 : Programme d'éclairage public :**

- Estimation T.T.C de la dépense : 83 262,00 €

**3°/ A3 : Programme réseaux téléphoniques :**

- Estimation T.T.C de la dépense : 12 842,00 €

Il convient donc de se prononcer sur cette opération et de déterminer le mode de financement des dépenses correspondantes, à charge de la Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

**APPROUVE** le dossier présenté par le SYMIELECVAR pour la réalisation des travaux de dissimulation des ouvrages électriques et d'éclairage public de la rue des Poilus.

**DECIDE** de financer cette opération au moyen d'un fonds de concours de 70 414,50 € (75%) et d'une participation de fonctionnement de 23 471,50 € (25%) payée pour moitié en 2010 et en 2011, étant ici précisé que le SYMIELECVAR participe également au financement pour les parties A1 (4 120,00 €) et A2 (6 338,00 €).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

**Monsieur le Maire :** *De ce fait depuis le Rond Point de la poste jusqu'à l'école OSWALD toute la voirie sera refaite.*

**QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES**

**Sur proposition de Madame Nicole SCHATZKINE, le Conseil Municipal décide les créations de postes suivantes :**

## **CREATION DE POSTES :**

### **SERVICE ANIMATION :**

1 emploi occasionnel d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

1 emploi occasionnel d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

1 emploi occasionnel d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292) pour 14 H hebdomadaires en période scolaire et 35 H au cours de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :**

1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **POLICE MUNICIPALE :**

1 emploi occasionnel d'Agent de Surveillance de la Voie Publique et d'Assistant Temporaire de Police Municipale, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **PORT :**

1 emploi occasionnel d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **SERVICES SCOLAIRES :**

1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **SERVICE SPORT/JEUNESSE :**

1 emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps complet, à l'espace jeunes, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

## **CREATION EMPLOIS SAISONNIERS :**

### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

#### **DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 31 AOÛT 2010 INCLUS :**

01 emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin occasionnel.

#### **DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 31 JUILLET 2010 INCLUS :**

01 emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin occasionnel.

#### **DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 31 AOÛT 2010 INCLUS :**

01 emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin occasionnel.

#### **DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2010 INCLUS :**

03 emplois d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

#### **DU 1<sup>er</sup> AOÛT AU 31 AOÛT 2010 INCLUS :**

06 emplois d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

**DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2010 INCLUS :**

01 emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 292.

**SURVEILLANCE DES PLAGES**

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010 AU 05 SEPTEMBRE 2010 :**

12 emplois de Surveillants Aquatiques, à temps complet, pour un besoin saisonnier, répartis de la manière suivante :

1 Chef de Poste + 2 Adjoints.

9 Sauveteurs qualifiés.

La rémunération est basée :

- Pour le Chef de Poste sur l'indice BRUT 398 - MAJORE : 362.

- Pour les Adjoints au Chef de Poste sur l'indice BRUT 322 - MAJORE : 308.

- Pour les Sauveteurs qualifiés sur l'indice BRUT 310 - MAJORE : 300.

**SENTIER SOUS-MARIN (L'ARGENTIERE)**

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2010 :**

1 emploi de Surveillant Aquatique, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 322 - MAJORE : 308.

**SERVICE ANIMATION POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES MOUSSIS »**

**DU 03 JUILLET AU 30 JUILLET 2010 INCLUS :**

20 emplois d'Adjoints d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour un besoin saisonnier.

**DU 02 AOÛT AU 20 AOÛT 2010 INCLUS :**

20 emplois d'Adjoints d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 292.

**PORT**

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2010 INCLUS :**

01 emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

11 emplois d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2010 INCLUS :**

03 emplois d'Adjoints Administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

**DU 1<sup>er</sup> AOUT AU 31 AOUT 2010 INCLUS :**

01 emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

11 emplois d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 297 - MAJORE : 292.

**ESPACE JEUNES**

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2010 INCLUS :**

01 emploi de Sauveteur Aquatique, à temps complet, pour un besoin saisonnier.

La rémunération est basée sur l'indice BRUT : 310 - MAJORE : 300.

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

## QUESTIONS DIVERSES

**OBJET : SIVAAD (SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS) : ADHESION DE LA COMMUNE DE FAYENCE.**

Sur proposition de *Madame Eliane QUERO*, Conseillère Municipale Déléguée,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du SIVAAD,

**VU** la délibération de la Commune de FAYENCE en date du 8 mars 2010 demandant son adhésion au SIVAAD,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIVAAD en date du 17 mars 2010,

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN - *Conseiller Municipal.*

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de FAYENCE au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

**OBJET : PROJETS D'INVESTISSEMENT 2010 DU SERVICE MUNICIPAL « JEUNESSE » - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL ET A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR .**

Dans le cadre des investissements du programme 2010, le service municipal de la Jeunesse envisage de procéder aux actions suivantes :

- installation d'un système de climatisation dans les locaux communaux affectés à la structure ESPACE JEUNES (Maison des Associations)
- Acquisition de 3 postes informatiques et de licences
- Acquisition d'un logiciel de gestion des prestations à l'enfance (commun à la gestion des Services Affaires Scolaires, Animation et Jeunesse ainsi qu'une gestion multi-factures). Cette acquisition s'accompagne par ailleurs de l'installation, du paramétrage, de la formation des différents

utilisateurs, ainsi que de la maintenance et de l'assistance de cet équipement.

L'estimation prévisionnelle Hors Taxes de la dépense se décompose comme suit :

- climatisation : 8 000,00 €
- informatique : 2 000,00 €
- logiciel Guichet Unique : 33 000,00 €

soit une somme globale s'élevant à : **43 000,00 €**

Il est ainsi proposé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, qui pourraient apporter, chacun, une subvention en capital.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE :**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 22 + 1P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.**

**Monsieur Philippe ABRAN - Conseiller Municipal.**

- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible de la part du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, dans le cadre du programme d'investissement 2010 du service municipal « Jeunesse », selon le détail indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toute document se rapportant à ce dossier.

**Déclaration de Monsieur Gérard AUBERT :**

*Je souhaite faire observer l'absence de l'opposition municipale à ce conseil. Celle-ci est d'autant plus étonnante que dans la publication intitulé « le Trait d'Union », la dite opposition se plaint de ne pouvoir remplir leur rôle car nous ne pouvons pas toujours leur attribuer des salles pour réunir leurs adhérents.*

*Lorsque l'on tient à participer au débat démocratique, la première possibilité qui est offerte à l'opposition est d'assister à notre assemblée délibérante surtout lorsque l'on est installé correctement, ce qui n'était pas notre cas lorsque nous étions dans l'opposition.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h45 heures,  
Fait à La Londe les Maures, le 04 mai 2010.

Le Maire,  
**François de CANSON**

